

RÈGLEMENT DES SCRABBLIVORES 2016

1. Définition

« **Les Scrabblivores** » est un challenge de Scrabble destiné aux lycéens et étudiants, organisé par la Fédération Française de Scrabble (FFSc).

1. Date

La date retenue pour la troisième édition est le **mardi 2 février 2016** (heure de Paris). La compétition se déroule partout à la même date et à la même heure. Il est cependant possible de décaler le début de deux heures maximum en plus ou en moins en fonction des contraintes locales.

Cas particulier des départements et territoires d'outre-mer : ils devront si possible adapter l'horaire en fonction de leur décalage horaire, de façon à participer en même temps que les établissements de France métropolitaine.

2. Public concerné

Sont autorisés à participer à ce challenge tous les lycéens et étudiants inscrits dans un lycée ou un établissement d'enseignement supérieur du territoire français (métropole et outre-mer).

Les participants s'inscrivent par paires, à défaut les paires seront constituées juste avant la compétition.

L'inscription est gratuite.

3. Organisation

L'organisation est prise en charge par des licenciés de la FFSc, qui fournissent les affiches en amont, apportent le matériel spécifique nécessaire au bon déroulement de la compétition, assurent l'animation et gèrent les résultats.

L'établissement scolaire s'inscrit au plus tard le **12 décembre**. Il désigne une personne responsable de la communication en interne autour de l'événement, de la prise des inscriptions dans l'établissement et des relations avec l'organisateur local de la FFSc. Il met à disposition une salle adaptée à l'accueil des paires inscrites.

Si plusieurs établissements géographiquement proches s'inscrivent, les participants pourront être regroupés sur un seul site en accord avec les chefs d'établissement concernés. Dans ce cas, les paires pourront être constituées d'élèves scolarisés dans des établissements différents.

4. Déroulement de la compétition

Le principe du Scrabble® en formule *duplicate* est présenté, suivi de quelques coups d'initiation expliquant concrètement le déroulement d'une partie.

Les élèves jouent ensuite la partie officielle du challenge : il s'agit d'une partie de douze coups à vocabulaire courant, fournie par la Fédération Française de Scrabble, la même pour tous les établissements participants.

Le temps de réflexion est fixé à deux minutes trente par coup.

Pendant cette partie, les candidats peuvent communiquer à voix basse avec leur partenaire, mais ne sont pas autorisés à consulter des documents papier ou électroniques quels qu'ils soient (dictionnaires, listes de mots...). L'usage des téléphones portables, ordinateurs ou tablettes est interdit.

5. Résultats

À l'issue de la partie, deux classements sont effectués :

- un classement local le jour-même pour les paires concourant sur le même site
- un classement national regroupant l'ensemble des paires participant au concours.

Les résultats nationaux seront mis en ligne sur le site de la FFSc et envoyés à tous les établissements participants au plus tard le 28 février 2016.

6. Dotation

- **Dotation locale** : elle est sous la responsabilité des organisateurs locaux et/ou des établissements participants.
- **Dotation nationale au mérite** : elle est strictement réservée aux paires constituées de joueurs n'ayant jamais été licenciés à la FFSc.
Les dix premières paires sont récompensées par des cartes-cadeaux multi-enseignes pour chacun des membres de la paire lauréate :
 - 1^{ers} : 2 x 100 €
 - 2^e : 2 x 75 €
 - 3^e : 2 x 50 €
 - 4^e au 10^e : 2 x 20 €
- **Tirage au sort national**
Outre la dotation au mérite, un tirage au sort sera effectué parmi tous les participants ayant communiqué leurs coordonnées, pour permettre l'attribution de **deux packs de 4 places dans un parc d'attraction** (au choix : Astérix, Futuroscope, Disney ou équivalent), un dans la catégorie lycéens et un dans la catégorie étudiants.
Les lots seront envoyés aux lauréats au plus tard le 15 mars 2016.
- **Licence FFSc**
La FFSc offrira la licence de la saison en cours à tout participant non licencié qui s'inscrirait dans un club affilié ou souhaiterait participer à des compétitions homologuées par elle.

7. Droit à l'image

Le simple fait de participer au challenge donne autorisation à la FFSc de publier, exposer ou diffuser des photos ou vidéos des participants, dans le cadre de la promotion de l'événement.